

HFT
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1 825 000 euros
Siège social : 47 rue du Chemin Vert
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
882 736 259 RCS NANTERRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 26 MARS 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 1 070 041,96 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 070 041,96 euros
- A la réserve légale	53 502,10 euros
Solde	1 016 539,86 euros
Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « autres réserves »	148 460,14 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	1 165 000,00 euros
- A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 0,64 euros par part	1 165 000,00 euros*

*Il est rappelé que par décision de la gérance en date du 10 septembre 2024, un acompte de 850 000,00 euros a déjà été versé à l'Associé unique.

Le solde de 315 000,00 euros, correspondant à un dividende de 0,17 euros par part, sera versé à compter du mois de mars 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 165 000,00 euros, réparti comme suit :

- 385 109,30 euros pour les dividendes soumis aux prélèvements sociaux,
- 779 890,70 euros pour les dividendes non soumis aux prélèvements sociaux.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

EURL HFT

47 rue du Chemin Vert
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

APE : 6630Z
Siret : 88273625900020

Expertise comptable • Audit • Conseil • Membre ATH

50, RUE DE PICPUS - 75012 PARIS
Tél : +33 1 43 43 90 00 - Fax : +33 1 43 44 92 65
Email : bm12@berdugometoudi.fr
www.berdugometoudi.fr

98, AVENUE DE VILLIERS - 75017 PARIS
Tél : +33 1 40 72 54 10 - Fax : +33 1 40 72 60 95
Email : bm17@berdugometoudi.fr

BERDUGO METOUDI & PARTENAIRES

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 2 072 229 EUROS - RCS PARIS B 439 067 281
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE

BMP

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 831 998		1 831 998	1 831 998
Créances rattachées aux participations	621 435		621 435	574 835
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 453 433		2 453 433	2 406 833
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	255 072		255 072	205 389
Autres créances	20 041		20 041	1 232
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	16 192		16 192	18 482
Charges constatées d'avance (3)	287		287	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	291 591		291 591	225 103
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 745 024		2 745 024	2 631 937
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 825 000	1 825 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	15 593	14 298
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	226 950	202 358
Report à nouveau	-850 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 070 042	25 887
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 287 585	2 067 543
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	237 419	470 374
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 259	4 997
Dettes fiscales et sociales	212 761	89 023
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	457 439	564 394
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 745 024	2 631 937
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	457 439	564 394
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	315 752	219 012
Chiffre d'affaires net	315 752	219 012
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		197
Total I	315 752	219 209
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	9 198	3 653
Impôts, taxes et versements assimilés	60 749	7 317
Salaires et traitements	141 438	104 191
Charges sociales	131 215	53 196
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	8	25
Total II	342 607	168 381
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-26 855	50 827
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	15 052	28 179
Produits financiers		
De participation (3)	1 121 160	27 902
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	1 121 160	27 902
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	6 918	23 743
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	6 918	23 743
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 114 243	4 159
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 072 336	26 808

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
PÉNALITÉS ET AMENDES	2 294	921
	2 294	921
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 294	921
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 294	-921
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	1 436 912	247 111
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	366 870	221 224
BENEFICE OU PERTE	1 070 042	25 887
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : EURL HFT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 2 745 024 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 070 042 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2024 par le gérant de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes au 31/12/2024 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 406 833	46 599		2 453 433
Total	2 406 833	46 599		2 453 433
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				2 453 433

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 825 000,00 euros décomposé en 1 825 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FNP	5 760
DETTES POUR CONGES A PAYER	3 850
C/S CP A PAYER	1 298
URSSAF TNS CAP	160 208
Total	171 116

NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	287		
Total	287		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	315 752		315 752
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	315 752		315 752